

**AREMCO HEAT-AWAY 638 - HEAT-AWAY 638**



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

**RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : AREMCO HEAT-AWAY 638

Code du produit : HEAT-AWAY 638

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Graisse thermique haute température

Silicone chargé nitrure d'aluminium

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Raison Sociale : POLYTEC FRANCE.

Adresse : Technosud II - Bât A - 99 rue Pierre Semard.92320.CHATILLON.FRANCE.

Téléphone : +33 (0)1 49 65 69 00. Fax : +33 (0)1 57 19 59 60.

info@polytec.fr

www.polytec.fr

**1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1.45.42.59.59.**

Société/Organisme : INRS / ORFILA / www.centres-antipoison.net.

**RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.**

Corrosion cutanée, Catégorie 1B (Skin Corr. 1B, H314).

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318).

Toxicité pour certains organes cibles (Exposition unique), Catégorie 3 (STOT SE 3, H335).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.**

Pictogrammes de danger :



GHS05

GHS07

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

EC 246-140-8 NITRURE D'ALUMINIUM

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence - Prévention :

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Conseils de prudence - Intervention :

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise ou d'irritation cutanée/oculaire.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**AREMCO HEAT-AWAY 638 - HEAT-AWAY 638**

Conseils de prudence - Elimination :

P501

Éliminer le récipient et le produit selon les normes en vigueur dans le pays d'exploitation.

**2.3. Autres dangers**

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)  $\geq 0.1\%$  publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

**RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2. Mélanges****Composition :**

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 24304-00-5 EC: 246-140-8  NITRURE D'ALUMINIUM	GHS05, GHS07 Dgr Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335		10 $\leq$ x % $\leq$ 30

(Texte complet des phrases H: voir la section 16)

**RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation :**

En cas d'inhalation, éloigner la source d'exposition et s'assurer que la victime respire. Si elle ne respire pas, pratiquer un massage de réanimation cardio-pulmonaire (CPR).

Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène si disponible. Consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux :**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

Si un physicien ou spécialiste n'est pas disponible immédiatement, le rinçage de l'oeil doit être poursuivi pendant 15 minutes supplémentaires.

**En cas de contact avec la peau :**

Immédiatement retirer l'excès de produit de la peau à l'aide d'un linge sec puis laver à l'eau et au savon pendant au moins 5 minutes.

Si une irritation apparaît ou persiste, consulter un médecin.

Enlever les vêtements et chaussures contaminés et les laver soigneusement avant réutilisation.

**En cas d'ingestion :**

Ne pas faire vomir. Si la personne est consciente, donner à boire 1 à 3 verres d'eau. Pour éviter l'aspiration du produit avalé, déposer la victime sur le côté avec la tête plus basse que la taille. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette du produit.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

L'inhalation du produit peut aggraver les problèmes respiratoires chroniques existants tels que l'asthme, l'emphysème ou la bronchite. Le contact avec la peau peut aggraver les maladies de peau existantes.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau

**AREMCO HEAT-AWAY 638 - HEAT-AWAY 638**

- mousse
- poudres
- dioxyde de carbone (CO2)

**Moyens d'extinction inappropriés**

Aucun

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucune donnée n'est disponible.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire à pression positive approuvé NIOSH / MSHA avec un masque intégral et vêtement de protection résistant aux produits chimiques.

Endiguer la zone afin d'éviter les fuites et contamination de sources d'eau.

Evacuer ensuite les eaux ayant servi au contrôle du feu.

**RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Porter des lunettes de protection chimique, des vêtements protecteurs couvrants, des gants résistant aux produits chimiques et des bottes en caoutchouc. Porter un appareil respiratoire approuvé de type NIOSH en cas de suspensions.

**Pour les non-secouristes**

Eviter d'inhaler les vapeurs.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

**Pour les secouristes**

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Prévenir les autorités compétentes en cas d'infiltration dans les cours d'eau ou systèmes d'égouts.

Empêcher toute pénétration dans les égouts, cours d'eau, nappes phréatiques, sous-sols ou espaces confinés.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec des matériaux liants (sable, terre de diatomées, liants universels et sciures de bois). Recueillir dans des fûts et éliminer selon les normes en vigueur.

Ne pas rincer à l'eau ou avec des agents de nettoyage aqueux.

Assurer une ventilation adéquate.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter de respirer les poussières. Maintenir les conteneurs bien fermés. Nettoyer rapidement les résidus solides avec un linge sec. Nettoyer rapidement les déversements.

**Prévention des incendies :**

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

**Equipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Dans tous les cas, capter les émissions à la source.

**Equipements et procédures interdits :**

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

**AREMCO HEAT-AWAY 638 - HEAT-AWAY 638**

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Aucune donnée n'est disponible.

**Stockage**

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à distance des matériaux combustibles et sources d'ignition. Maintenir les conteneurs fermés et bien scellés.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition professionnelle :**

Nitruure d'aluminium CAS : 24304-00-5

VME = 10 mg/m3

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Veiller à une ventilation adéquate. Conserver les contenants fermés.

Des douches de rinçage et des fontaines oculaires doivent être accessibles.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**- Protection des yeux / du visage**

Eviter le contact avec les yeux.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Porter des lunettes de protection résistant aux produits chimiques.

**- Protection des mains**

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Porter des gants imperméables et résistants aux produits manipulés.

**- Protection du corps**

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Porter des vêtements de protection couvrant le corps. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

**- Protection respiratoire**

Eviter l'inhalation des vapeurs.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

En cas de ventilation insuffisante ou lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ceux-ci doivent porter un appareil respiratoire à adduction d'air ou un appareil respiratoire autonome anti-poussière approuvé de type NIOSH.

**AREMCO HEAT-AWAY 638 - HEAT-AWAY 638****RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Informations générales**

Etat Physique :	Pâteux.
Couleur :	Gris clair
Odeur :	Inodore
Type :	Graisse

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

pH :	Non concerné.
Point d'ébullition :	> 204°C
Point d'éclair :	301.60 °C.
Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné.
Densité :	2.25 - 2.30
Hydrosolubilité :	Insoluble. Soluble dans le Toluène
Taux d'évaporation :	< 1
Point/intervalle de fusion :	Non concerné.
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non concerné.
Point/intervalle de décomposition :	Non concerné.

**9.2. Autres informations**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Aucune donnée n'est disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de risque de polymérisation dangereuse.

**10.4. Conditions à éviter**

Pas de décomposition si manipulé et stocké selon les recommandations.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune donnée n'est disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- formaldéhyde

**RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Des effets irritants peuvent altérer le fonctionnement du système respiratoire et être accompagné de symptômes tels que la toux, l'étouffement et des difficultés respiratoires.

**11.1.1. Substances**

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

**11.1.2. Mélange****Toxicité aiguë :**

Les 2èmes et 3èmes résultats de tests concernent la toxicité aiguë par contact dermal et par inhalation, respectivement.

Espèce : Rat

DL50 > 5.0 mg/kg

**AREMCO HEAT-AWAY 638 - HEAT-AWAY 638**

Espèce : Lapin  
DL50 > 10.0 mg/kg  
Espèce : Rat  
CL50 > 535 mg/l

**Corrosion cutanée/irritation cutanée :**

Durée d'exposition : 24 h  
Espèce : Lapin

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**

Test de maximisation chez le cobaye (GMPT : Non sensibilisant.  
Guinea Pig Maximisation Test) :

Espèce : Porc de Guinée

**Mutagenicité sur les cellules germinales :**

Test d'Ames (in vitro) :

Négatif.  
OCDE 471 (Essai de mutation réverse sur des bactéries).

**Autres informations**

Selon les connaissances actuelles, le polydiméthylsiloxane ne pose pas de problème physiologique, mais le contact avec les yeux peut provoquer une vision brouillée réversible, inoffensive et à court terme en raison de la formation d'un film d'huile sur l'oeil.

**RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**12.1. Toxicité**

**12.1.2. Mélanges**

CL50 = 200 mg/l  
Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les micro-organismes :

CE0 > 10.0 mg/l  
Espèce : Pseudomonas putida

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**12.2.1. Substances**

NITRURE D'ALUMINIUM (CAS: 24304-00-5)

Biodégradation :

Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

**12.2.2. Mélanges**

Biodégradation :

Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée n'est disponible.

**AREMCO HEAT-AWAY 638 - HEAT-AWAY 638**

**RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Traiter conformément aux législations en vigueur.

**Déchets :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

**14.1. Numéro ONU**

-

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

-

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

-

**14.4. Groupe d'emballage**

-

**14.5. Dangers pour l'environnement**

-

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

-

**RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/1480 (ATP 13)

**- Informations relatives à l'emballage :**

Aucune donnée n'est disponible.

**- Dispositions particulières :**

Aucune donnée n'est disponible.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

**AREMCO HEAT-AWAY 638 - HEAT-AWAY 638**

**Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :**

H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

**Abréviations :**

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse ( Water Hazard Class).

GHS05 : Corrosion.

GHS07 : Point d'exclamation.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.